



Accueillant d'enfants (H/F/X)

Soins - Bien-être

Chef d'entreprise

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui

Vous êtes gaga des bébés et enfants en bas âge ? Vous avez toutes les caractéristiques d'une maman ou d'un papa poule ? La formation d'Accueillant d'enfants peut vous aller plus loin et devenir un vrai professionnel de la petite enfance.

L'Accueillant et l'Accueillante d'enfants peuvent **accueillir à leur domicile** ou dans un service d'accueil d'enfants (SAE) plusieurs bébés, enfants en bas âge ou enfants jusqu'à 6 ans. Au même titre qu'une puéricultrice, leur mission est d'assurer le **bien-être et l'épanouissement global** des enfants accueillis dans un cadre familial, en étroite collaboration avec les parents.

Cette formation vous apportera les clés pour accueillir les enfants de manière professionnelle et conformément aux exigences du code de qualité de l'ONE:

Apporter aux enfants les **soins et attentions** nécessaires à leurs besoins quotidiens, en ce compris les repas.

Se situer dans le milieu de la petite enfance

Offrir des **conditions favorables au développement** physique, psychologique, cognitif, affectif et social des enfants.

Assurer l'hygiène et l'organisation pratique du milieu d'accueil.



Contribuer à la réalisation du projet d'accueil en **collaboration avec les familles** et les enfants dans un esprit de partenariat

Les Accueillants d'enfants peuvent aussi travailler sous **différents statuts** : en tant qu'indépendants ou employés, à leur domicile, dans une crèche ou dans un SAE.

Alors si vous souhaitez accueillir cette nouvelle opportunité professionnelle, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui proposent cette formation afin de vous y inscrire.

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 250h réparties sur les années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

125 heures en 1ère année

125 heures en 2ème année

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Fonction Critique » : les employeurs ont du mal à trouver des candidats correspondant pleinement aux critères de l'emploi. Vous aurez donc des possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent profiter d'une prime incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+>) en fin de formation pour les adultes.

Débouché(s) métier(s)

Accueillant d'enfants indépendant / Accueillante d'enfants indépendante à domicile

Employé / Employée dans une crèche, un centre d'accueil...

Point(s) fort(s)

Fonction critique (nombreux emplois + prime pour demandeurs d'emploi) Contact client Activités variées Travail en autonomie ou en équipe Sur le terrain

Finalité

Diplôme de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française



Aptitudes

L' Accueillant et l'Accueillante d'enfants doivent faire preuve de nombreuses aptitudes pour mener à bien leurs missions :

Faire preuve de patience et de tolérance avec les enfants

Etre flexible tout en gardant une certaine rigueur et discipline afin de ne pas compromettre son organisation

Avoir une condition physique qui permet de parfois porter des enfants

Être digne de confiance afin de tisser une relation durable avec les enfants mais aussi les parents



Programme

1ère année :

- X45/05 Analyse des motivations au métier et première approche post. prof. (12h)
- X45/05 Environnement de la petite enfance (14h)
- X45/05 Projet d'accueil et code de qualité de l'ONE (14h)
- X45/05 La maltraitance et douce violence (14h)
- X45/05 Espaces d'accueil (14h)
- X45/05 Soins - Santé (28h)
- X45/05 Alimentation (26h)
- X45/05 Epanouissement d'un enfant de 0 à 5 ans (20h)
- X45/05 Temps et activités d'éveil (22h)
- X45/05 Relation avec les parents et communication (20h)
- X45/05 Analyser des pratiques (40h)
- X45/05 Encadrement examen c (fin de formation) (4h)

2ème année :

- X45/06 Gestion de la responsabilité - Assurance (10h)
- X45/06 Projet d'accueil et code Qualité de l'ONE (10h)
- X45/06 Premiers soins et secourisme (28h)
- X45/06 Epanouissement d'un enfant de 0 à 3 ans (20h)
- X45/06 Analyser des pratiques (40h)
- X45/06 Gérer un accueil familial du point de vue juridique, administratif, financier, fiscal et social : Examen de l'encadrement C (16h)
- X45/06 Gestion de projet (12h)
- X45/06 Gestion financière (20h)
- X45/06 Gestion administrative et sociale (10h)

Conditions d'admission à une formation pour adultes - CESS

Est admis aux cours l'apprenant ou apprenante qui

satisfait à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>)

est titulaire d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS)



S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire **formations** (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le **Centre IFAPME** (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une **formation à un "métier en pénurie"** (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques> [formations-ifapme-y-repondent](https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques/formations-ifapme-y-repondent)), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité**

la **preuve de votre inscription à la formation**.





Villers-le-Bouillet

Rue de Waremme, 101 4530 Villers-le-Bouillet

085 / 27 13 40

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 20h

Le vendredi : de 8h30 à 12h30

Apprentissage

app.villers@centreifapme.be

Formation de chef d'entreprise

fce.villers@centreifapme.be

Formation continue

formation.continue.villers@centreifapme.be

085 / 27 13 49

villers@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.

